Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_084_DELIB-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

Absent : Madame Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-05-28- N°RH 084/2026 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le respect des conditions statutaires obligatoires, de modifier le tableau des effectifs de la commune :

- En créant un poste contractuel sur 3 ans au sein des services techniques,
- En nommant deux agents suite à réussite de concours au grade de rédacteur territorial,
- En créant un poste contractuel sur 3 ans au sein de la Direction Générale pour pallier la mutation de l'agent titulaire du poste.
- En proposant à l'avancement de grade pour 2026 quatre agents titulaires.

Par conséquent, il appartient au Conseil Municipal :

- De créer les emplois permanents suivants au tableau des effectifs compte tenu des éléments développés ci-dessus :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_084_DELIB-DE

Pôle	Objet	Nombre de postes	Grade créé	Fonction occupée	DHS	Date de création
Aménagement et Cadre de Vie	Fin de contrat sur un emploi non permanent	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent technique polyvalent	Temps complet	01/06/2026 CDD de trois ans
Culture	Création de poste suite à réussite de concours	1	Rédacteur territorial	Assistant culturel	Temps complet	1er juillet 2026
Direction Générale	Création de poste suite à réussite de concours	1	Rédacteur territorial	Animateur numérique	Temps complet	1er juillet 2026
Direction générale	Fin de contrat sur un emploi non permanent (départ d'un agent)	1	Rédacteur territorial en CDD contrat de 3 ans au titre de l'article L332-8.2° à savoir « *emploi de catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi* ».	Assistant de direction	Temps complet	18/05/2026 (CDD de 3 ans)

Objet	Nombre de postes	Grade créé	DHS	Date de création
Avancement de grade 2026	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2026
	1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	
	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet	
	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	

En parallèle de ces avancements il est proposé la suppression des postes suivants :

Objet	Nombre de postes	Poste supprimé	DHS	Date de création
Suppression de poste suite à avancement de grade 2026	1	Adjoint administratif	Temps complet	01/07/2026
	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	
	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_084_DELIB-DE

Ces modifications au tableau des effectifs ne modifient pas les effectifs de la collectivité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune tenant compte des modifications indiquées ci-dessus.

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite du dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026



Le Maire,

Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_084_DELIB-DE